



# SOCIÉTÉ DU PARC ÉOLIEN DU VILLAGE DE RICHEBOURG III

Communes de Semoine et Villiers-Herbisse (10)

## Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du projet de parc éolien du Village de Richebourg III

*(Conformément aux articles R181-13 et suivants du Code de l'environnement)*

### PIÈCE N°6.1 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Avril 2022



Ce document constitue le **premier élément** de la **pièce n°6** du dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien du Village de Richebourg III**, qui en comporte 10 au total :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1</b>     <b>Formulaire CERFA n°15964-01</b></li> <li><b>2</b>     <b>Check-list (sommaire « inversé »)</b></li> <li><b>3</b>     <b>Présentation et description générale du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.1     Note de présentation non technique</li> <li>3.2     Description du projet</li> <li>3.3     Conformité du projet avec les documents d'urbanisme</li> <li>3.4     Justificatifs de maîtrise foncière</li> <li>3.5     Formulaires CERFAS et certificats spécifiques <ul style="list-style-type: none"> <li>3.5.1   Formulaire CERFA n°16017-02</li> <li>3.5.2   Formulaire CERFA n°14610-01</li> <li>3.5.3   Certificat Radeol</li> </ul> </li> </ul> </li> <li><b>4</b>     <b>Plans et éléments graphiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>4.1     Plan de situation</li> <li>4.2     Plan d'ensemble</li> <li>4.3     Plans et coupes du projet</li> </ul> </li> <li><b>5</b>     <b>Localisation parcellaire du projet</b></li> <li style="background-color: #008080; color: white;"><b>6</b>     <b>Étude d'impact et son résumé non technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #d3d3d3;">6.1     Résumé non technique de l'étude d'impact</li> <li>6.2     Étude d'impact</li> <li>6.3     Annexes de l'étude d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>6.3.1   Annexe 1 : Étude Faune-Flore-Habitats / Volet écologique du DDAE</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>6.3.2   Annexe 2 : Volet paysager de l'étude d'impact</li> <li>6.3.3   Annexe 3 : Rapport d'étude d'impact acoustique</li> <li>6.3.4   Annexe 4 : Avis des propriétaires et des maires sur la remise en état</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>7</b>     <b>Étude de dangers et son résumé non technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>7.1     Résumé non technique de l'étude de dangers</li> <li>7.2     Étude de dangers</li> </ul> </li> <li><b>8</b>     <b>Capacités techniques et financières</b></li> <li><b>9</b>     <b>Garanties financières</b></li> <li><b>10</b>    <b>Dossier d'ingénierie électrique de phase avant-projet</b></li> </ul> |
|--|--|



# Projet de parc éolien du Village de Richebourg II

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



inddigo  
[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)

# SOMMAIRE

1. Contexte, objectifs et localisation du projet

2. Caractéristiques et justification du choix du projet

3. État initial de l'environnement et ses enjeux

4. Impacts potentiels et effets possibles du projet

5. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation



# PARTIE 1

---

CONTEXTE, OBJECTIFS ET  
LOCALISATION DU PROJET

# CONTEXTE

En réponse à un **développement éolien réfléchi en région Grand-Est**, AN AVEL BRAZ souhaite implanter le « **Parc Éolien du Village de Richebourg III** ».

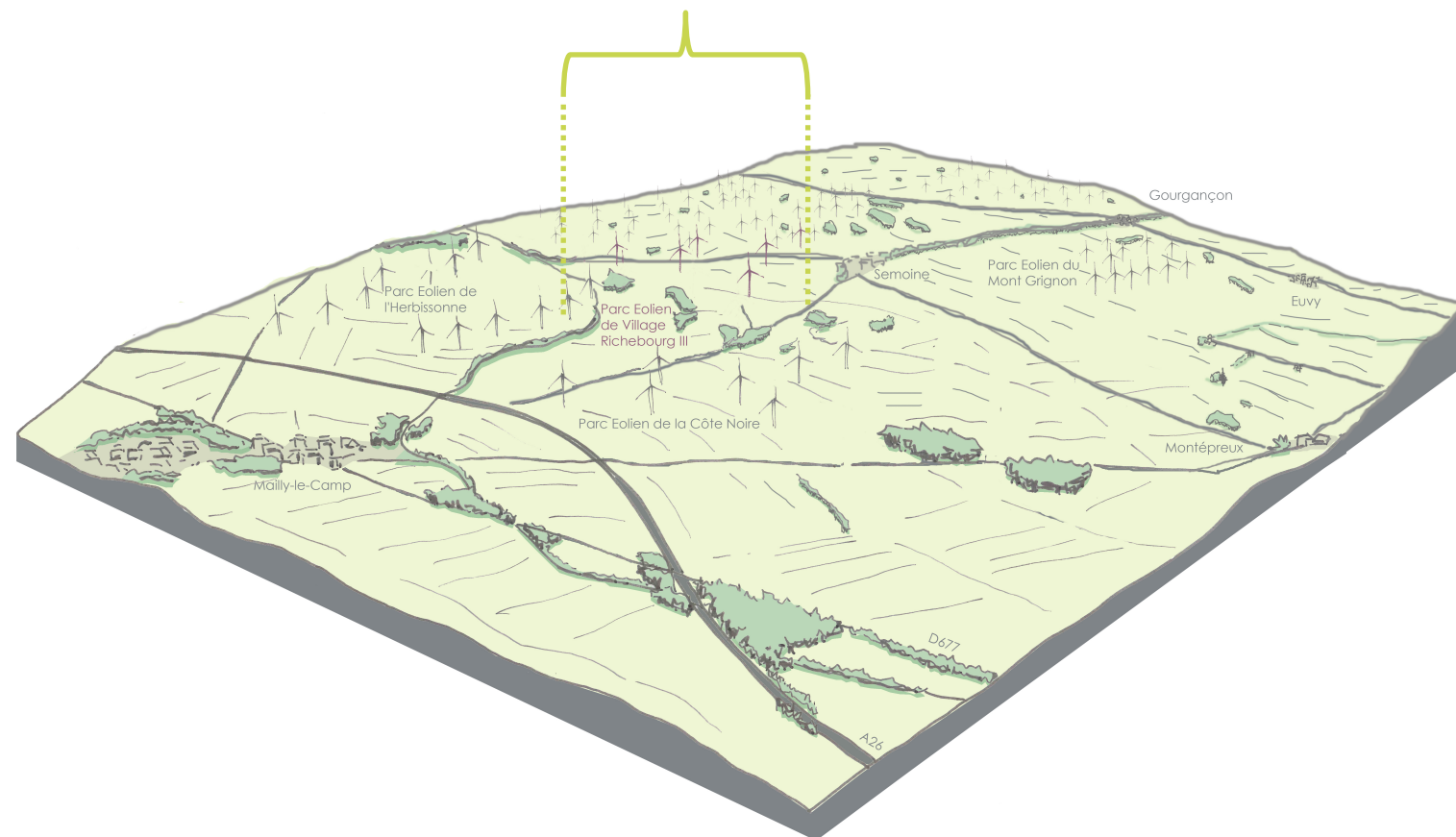
Ce projet s'inscrit au sein **d'un territoire propice à l'accueil de projets éoliens** :

- ✓ En Champagne crayeuse, au Nord d'une zone de paysage éolien,
- ✓ Sur de grandes plaines agricoles ouvertes au relief faiblement marqué,
- ✓ En continuité des parcs de Village de Richebourg I et II et des parcs éoliens de l'Herbissonne.

Il a été défini pour intégrer :

- ✓ Une logique de projets adaptés au territoire,
- ✓ Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques,
- ✓ Une meilleure mise en valeur des paysages locaux,
- ✓ Une prise en compte des effets cumulés des projets.

## Projet de Parc Éolien du Village de Richebourg III



# OBJECTIFS

## L'étude d'impact a pour objectif :

- ✓ D'évaluer les **impacts sur l'environnement du projet du parc éolien du Village de Richebourg III** situé sur le territoire des communes de **Semoine et Villiers-Herbisse**, dans le département de l'Aube.
- ✓ D'amener le maître d'ouvrage à recherché et proposé des **moyens de supprimer ces impacts ou de les atténuer et si besoin de les compenser par des mesures adaptées.**

Le parc éolien du Village de Richebourg III est une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui relève de la rubrique ICPE n°2980 et du régime de l'Autorisation.**

L'étude d'impact est **une des pièces principales** du dossier de demande d'autorisation environnementale unique qui fait l'objet d'une instruction par les services de l'état et d'une enquête publique. Elle permet de juger de la pertinence du projet et des mesures prises pour l'améliorer.

## Le projet consiste en :



- ✓ L'implantation de **6 éoliennes** de **4,2 mégawatts** chacune d'une hauteur maximale en bout de pale de **190 mètres**



- ✓ La production annuelle totale prévue sera de **60 000 mégawatts heures**



- ✓ Cette production couvrirait les besoins de **18 203 foyers environ**





- ✓ Développée en substitution des centrales thermiques à combustible fossile, cette installation permettrait **une économie maximale 58 400 tonnes/an de rejets de CO<sub>2</sub>** dans l'atmosphère soit **plus de 1,16 M tonnes éq. CO<sub>2</sub>** sur la durée de vie du parc.

# LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le projet de **parc éolien du Village de Richebourg III** est situé dans le **département de l'Aube**.

## PARC ÉOLIEN DU VILLAGE DE RICHEBOURG III

### PLAN DE LOCALISATION

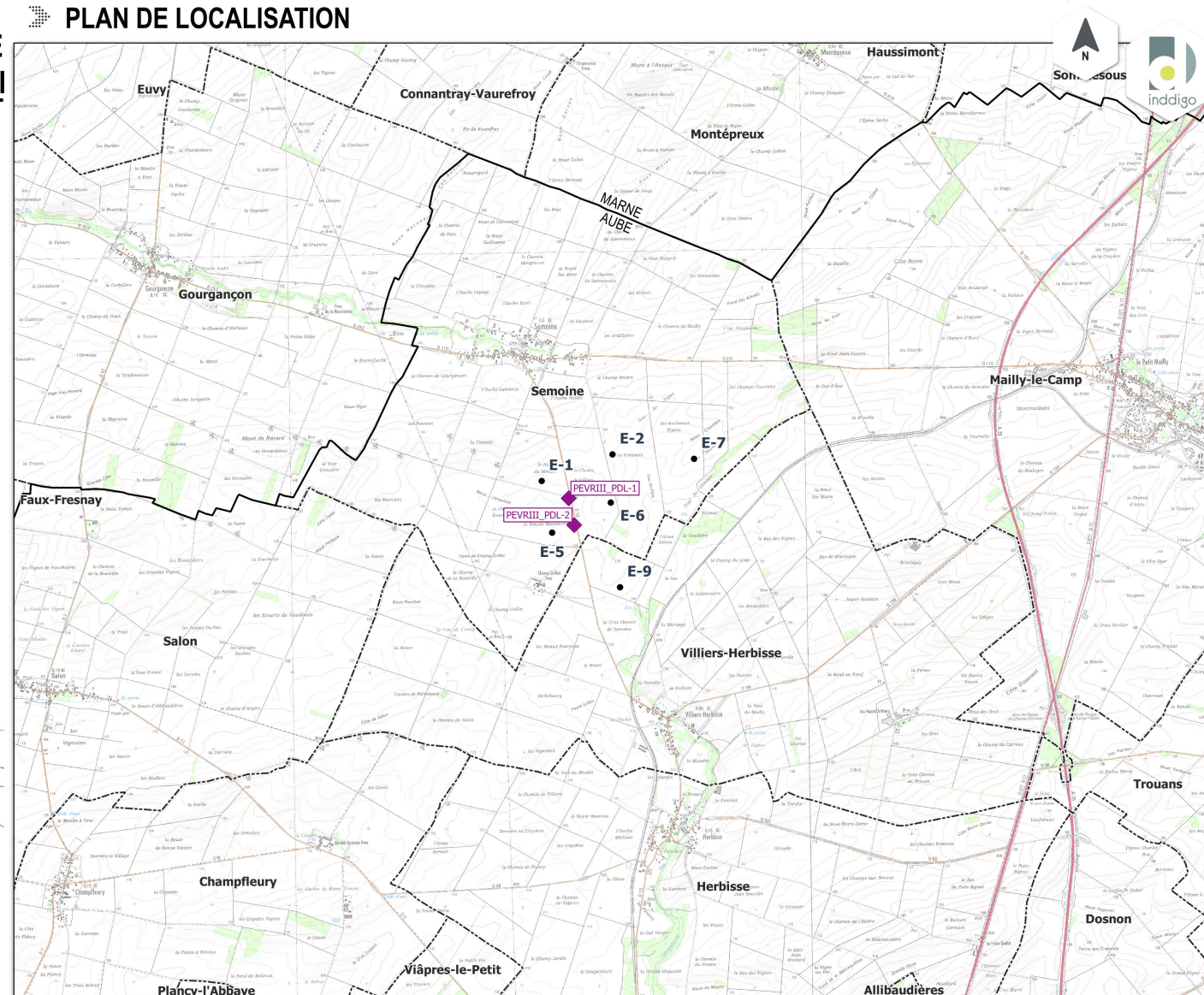
-  Eoliennes
-  Postes de livraison



1 Km

Sources :  
© Les Contributeurs d'OSM,  
SCAN25© IGN, BRGM, AAB

Réalisation :  
Inddigo - Novembre 2023





## PARTIE 2

---

### CARACTÉRISTIQUES ET JUSTIFICATION DU PROJET

# CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Un parc éolien est une installation raccordée au réseau de transport électrique, produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Il s'agit d'une production analogue à la production au fil de l'eau des centrales hydrauliques.

Le projet de parc éolien du Village de Richebourg III est constitué de :

- ✓ **6 machines au total,**
- ✓ Un réseau de raccordement électrique,
- ✓ **2 postes de livraison,**
- ✓ Un ensemble de pistes d'accès et d'aires de levage des éoliennes, utilisées également pour la maintenance du parc.

Les caractéristiques principales du projet de parc éolien du Village de Richebourg III sont synthétisées dans le tableau ci-contre.

<b>Localisation</b>	Région	Grand Est
	Département	Aube
	Communes	Semoine et Villiers-Herbisse
<b>Eoliennes</b>	Puissance unitaire	4,2 MW
	Nombre	6
	Puissance totale max.	37,8 MW
	Hauteur du moyeu	115 mètres
	Diamètre du rotor	150 mètres
<b>Implantation</b>	Hauteur en bout de pale	190 mètres
	Configuration	Sur 3 lignes de 1, 3, 2 éoliennes
<b>Raccordement réseau</b>	Réseau	20 kV enfoui
	Longueur totale réseau enterré	Environ 5 600 m
	Localisation point de livraison	Au poste source le plus proche ayant la capacité disponible
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>		Parc Éolien du Village de Richebourg III
<b>Principaux fournisseurs et partenaires</b>	Maître d'œuvre / Coordination	AN AVEL BRAZ
	Génie civil	Entreprises locales dans la mesure du possible (disponibilité, coûts)
	Génie électrique	Entreprises locales dans la mesure du possible (disponibilité, coûts)
	Fournisseur des éoliennes	Vestas
<b>Etudes</b>	Etude d'impact	INDDIGO
	Etude acoustique	Gamba Acoustique
	Flore	Vnatura
	Avifaune	Vnatura
	Chiroptères	Vnatura
	Autre faune	Vnatura
	Synthèse écologique	INDDIGO
	Paysage	KARUM
Etude de dangers	INDDIGO	
<b>Investissement total</b>		38 000 k€
<b>Production d'énergie estimée</b>	Parc en totalité	60 000 MWh
<b>Equivalence en consommation électrique</b>	Parc en totalité :	Environ 12 135 foyers

# JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

## ✓ Contexte général du projet

Ce projet de parc éolien s'inscrit dans le **contexte général de la transition énergétique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**. Les engagements de la France et le dispositif législatif encourage la mise en place de ce type de projet.

Plus localement, selon le Schéma Régional Eolien (SRE), aucune contrainte stratégique n'est identifiée au niveau de la zone du projet de parc éolien du Village de Richebourg III. Cette zone n'est pas non plus concernée par des enjeux paysagers majeurs. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est confirme les objectifs du SRE concernant le développement de cette ressource renouvelable.

## ✓ Variantes du projet

Le projet du parc éolien du Village de Richebourg III prévoit l'implantation de 6 éoliennes. Une première variante à 10 éoliennes a été étudiée initialement puis à 9 éoliennes. 3 éoliennes ont été retirées à l'instruction (plafond aérien).

Le projet tel que proposé a été établi de manière à répondre au mieux aux enjeux identifiés et aux contraintes existantes sur le site d'implantation.

Le projet de parc éolien du Village de Richebourg III s'insère dans la continuité des parcs éoliens du Village de Richebourg I & II en respectant leur géométrie d'implantation. Par ailleurs, il permet de préserver l'espace de respiration au Sud de ce vaste ensemble constitué.



## **PARTIE 3**

---

### ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET SES ENJEUX



# ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET SES ENJEUX

## ✓ Description de la démarche

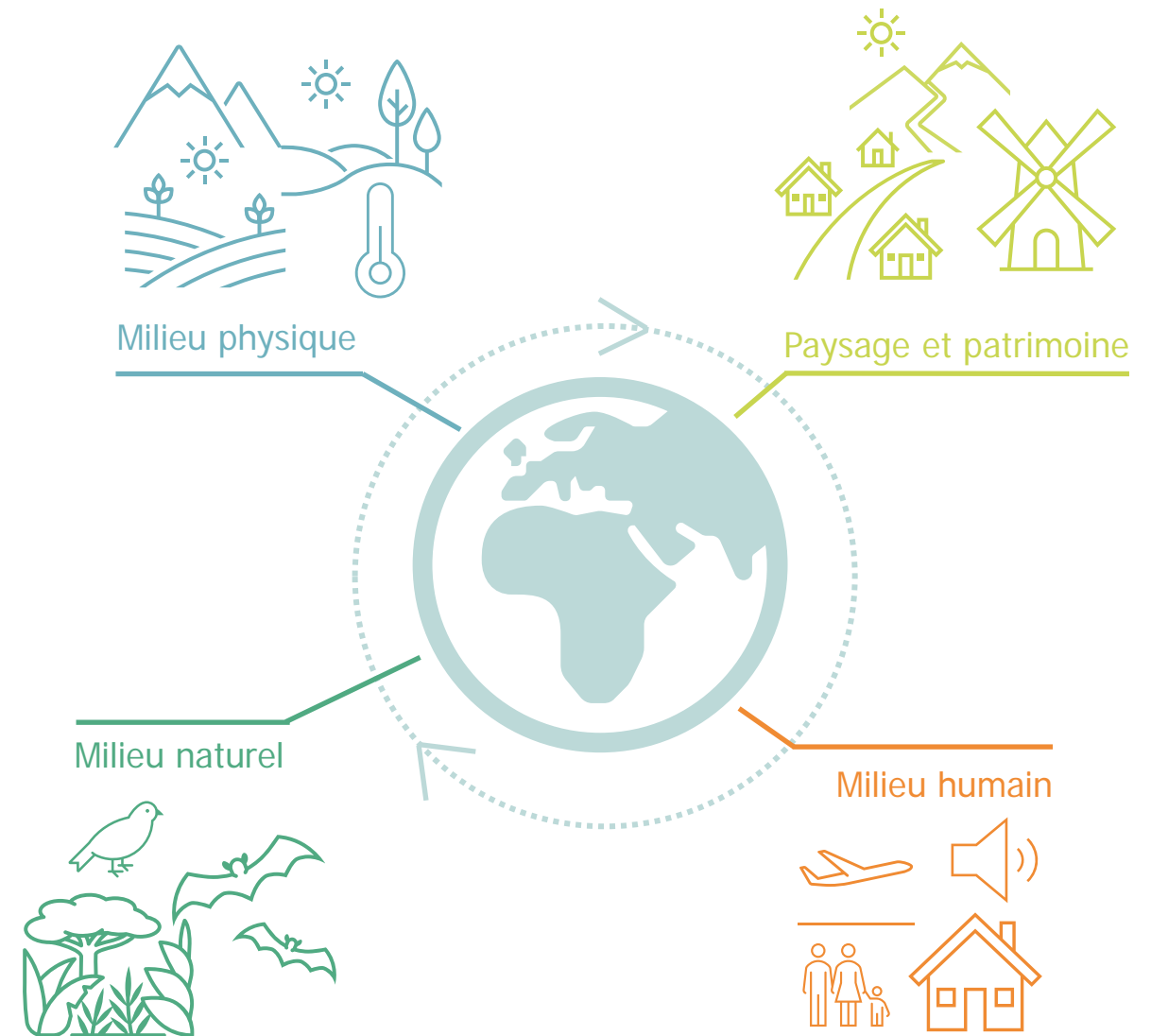
L'état initial de l'environnement a été réalisé sur l'ensemble des thèmes environnementaux.

L'accent a toutefois été mis sur les aspects d'un projet éolien qui peuvent être potentiellement contraignants pour l'environnement :

- ✓ **L'impact acoustique,**
- ✓ **L'impact sur le milieu naturel,**
- ✓ **L'impact paysager.**

Pour cela, des études spécifiques, dont les conclusions sont reprises dans le dossier d'étude d'impact, ont été menées.

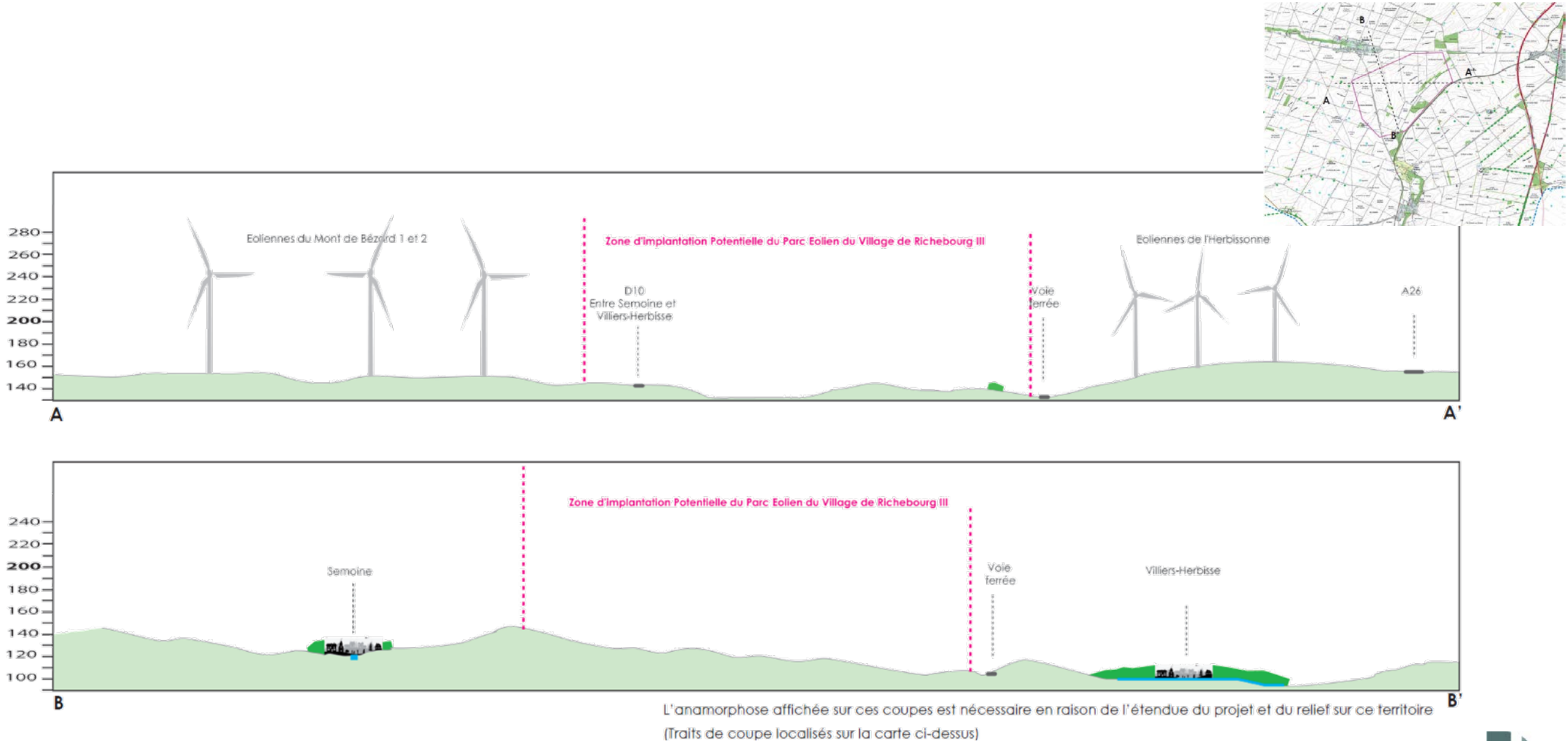
La synthèse des enjeux recensés figure dans les tableaux ci-après.



# ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU PHYSIQUE

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX	NIVEAUX DE SENSIBILITE
Relief et topographie	La Champagne crayeuse dans laquelle s'implante la zone d'étude est marquée par un faible relief, en lien avec la formation géologique du Bassin parisien du sous-sol. Ainsi, la topographie est plane, avec des pentes douces d'environ 2% en moyenne, favorable pour l'implantation d'un parc éolien.	Aucun enjeu particulier	NUL
Géologie	La Champagne crayeuse s'inscrit dans le substratum crayeux du Crétacé supérieur. Le sous-sol se compose de la craie du Coniacien, masquée par des altérations de grèzes locales.	Aucun enjeu particulier	NUL
Hydrogéologie	L'aquifère sous-jacent de la zone d'étude est la craie champenoise, ressource essentielle en eau souterraine de la zone d'étude de bonne qualité, sans difficultés particulières d'approvisionnement. Par ailleurs, les captages et leurs périmètres de protection sont hors de la zone d'étude. Plusieurs captages souterrains d'alimentation en eau potable et d'irrigation avoisinent la zone d'étude, mais aucun d'eux n'est présent dans l'aire d'étude immédiate. Selon le sens d'écoulement de la masse d'eau souterraine, Ouest/Sud-Ouest, les captages présents sur la commune de Salon sont les plus proches en aval hydraulique du projet. Par ailleurs, un captage pour l'irrigation situé en aval de l'aire immédiate du projet implique une vigilance à porter en phase travaux pour éviter une éventuelle pollution de nappes et potentiellement des cultures.	Vulnérabilité de la nappe de la craie à prendre en considération en phase travaux.	FAIBLE
Hydrologie	La source de l'Herbissonne est située à 410 m au Sud des éoliennes du projet, soit dans le périmètre d'étude immédiat. Par ailleurs, plusieurs rivières du secteur interfèrent avec l'aire d'étude intermédiaire.	Vigilance à porter en phase travaux pour éviter une éventuelle pollution du cours d'eau et une dégradation des sols.	MODERE
Climatologie	L'étude climatique ne recense pas de contraintes climatiques particulières. Le climat est tempéré océanique humide, avec des vents SO / NNE, et des vitesses de vent s'élevant jusqu'à 40 km/h (22 kts), favorable à l'implantation d'un parc éolien. Il conviendra de prendre en compte le risque de formation de givre.	Aucun enjeu particulier	NUL
Air	Le secteur concerné par l'étude est très rural : même si une pollution par l'ozone est possible (ce type de pollution déborde souvent le seul contexte urbain), et malgré le trafic de l'autoroute A26 toute proche, la qualité de l'air est supposée meilleure qu'en contexte urbain.	Aucun enjeu particulier	NUL
Risques naturels	L'aire d'étude n'est pas concernée par le risque sismique (zone d'aléa très faible). L'aire d'étude est concernée par des arrêtés de catastrophe naturelle liés à des inondations, mais ce sont les vallées qui sont touchées. L'aire d'étude rapprochée est concernée par la présence d'une cavité souterraine (carrière) sur la commune de Semoine et 3 autres cavités (2 ouvrages civils et 1 carrière) sont recensées sur les communes de Semoine et Mailly-le-Camp. Néanmoins, la zone d'implantation des éoliennes n'est pas concernée par la présence de cavités souterraines et la zone d'étude n'est pas soumise à un PPRN Cavités souterraines. L'aire d'étude est concernée par le risque retrait-gonflements des argiles (aléa faible à moyen au Sud du périmètre immédiat). L'aire d'étude est en grande partie concernée par le risque inondation par remontée de nappe (risques d'inondations de cave et débordements de nappe sur la moitié Sud de l'aire immédiate). La densité de foudroiement au sein de la zone d'étude est plus importante que la moyenne nationale.	Les études géotechniques devront traiter le risque de débordement nappe et d'inondation de cave. Une attention particulière est à accorder à la vulnérabilité de l'aire d'étude vis-à-vis du risque foudre.	MODERE

# ÉTAT INITIAL : ZOOM SUR LA SITUATION GÉOMORPHOLOGIQUE

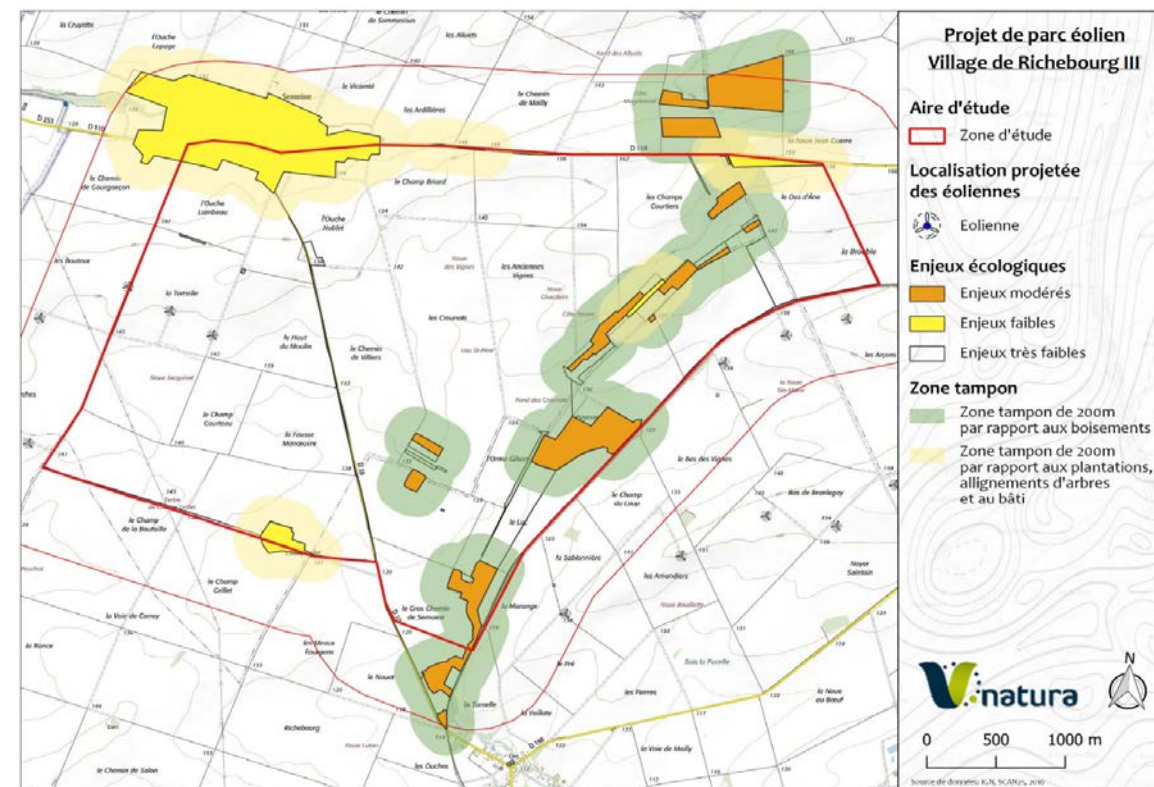
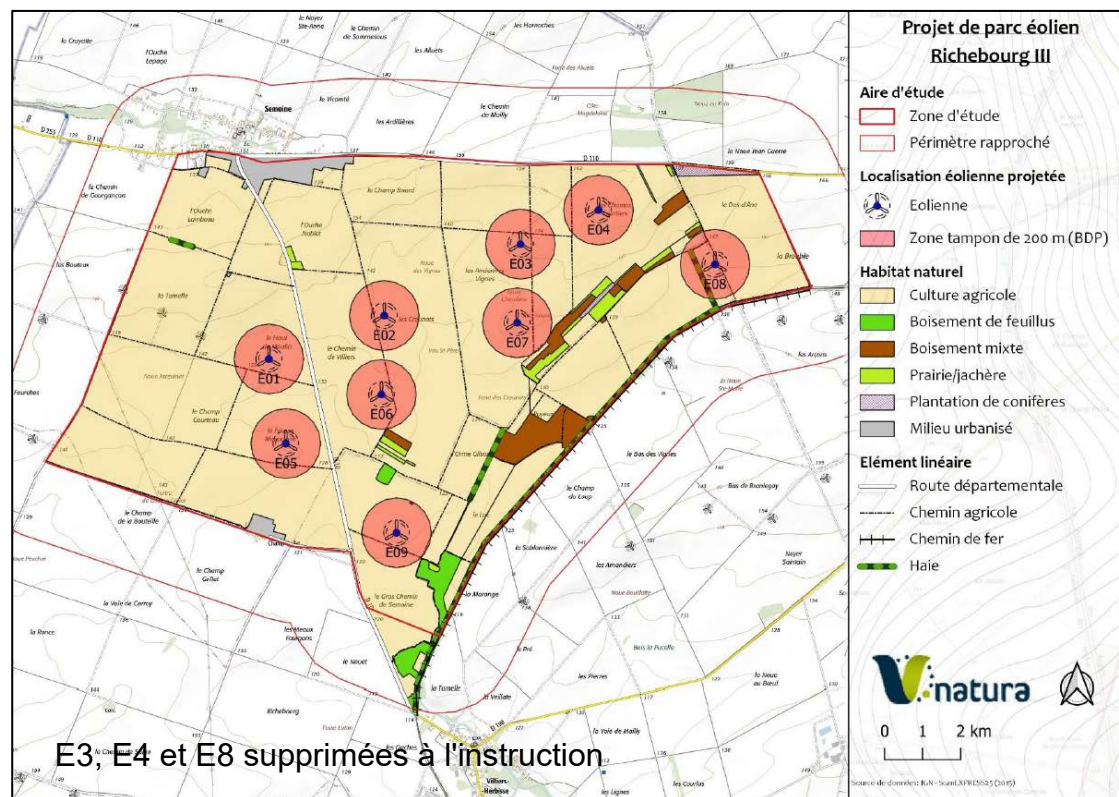


# ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU NATUREL

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES		ENJEUX	NIVEAUX DE SENSIBILITE
Flore et habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La grande majorité du site est constituée de parcelles cultivées subissant une très forte pression anthropique. Les surfaces occupées par des végétations « naturelles » sont donc très limitées, et se restreignent aux bords de chemins et aux éléments boisés.</li> <li>▶ Les habitats présents n'ont pas de valeur patrimoniale particulière au niveau national ou régional. Ils n'abritent pas d'espèces végétales menacées ou protégées et ne représentent pas d'habitats issus de la Directive Habitats-Faune-Flore ou de la liste rouge régionale.</li> <li>▶ La majorité de la flore inventoriée au sein de la zone d'étude est commune voire très commune et typique des grandes plaines cultivées de Champagne-Ardenne.</li> </ul>		Aucun enjeu particulier.	<b>FAIBLE</b>
Avifaune	Hivernage	L'intérêt pour l'avifaune est assez faible. Seuls les stationnements d'espèces migratrices tels que les Vanneaux huppé et les Pluviers dorés peuvent être considérés comme faibles au vu des effectifs recensés.	Attention particulière aux zones de stationnement d'espèces avifaunistiques patrimoniales.	<b>FAIBLE</b>
	Migration	<p><i>Migration pré-nuptiale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tendance préférentielle à emprunter un axe migratoire sur la frange Sud-Est (amorce de la Vallée de l'Herbissonne) ;</li> <li>▶ L'effectif total d'oiseau traversant la zone d'implantation potentielle et nombre d'espèces d'intérêt patrimonial sont relativement faibles ;</li> <li>▶ La zone d'étude est une zone chasse et à l'alimentation de quelques rapaces ;</li> <li>▶ La zone est favorable à l'alimentation et au gainage des limicoles.</li> </ul> <p><i>Migration post-nuptiale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le flux migratoire est diffus sur la zone d'étude ;</li> <li>▶ Une voie de migration préférentielle est toutefois à mettre en avant au niveau de la vallée de l'Herbissonne ;</li> <li>▶ La zone est utilisée comme territoire de chasse pour les rapaces diurnes.</li> </ul>	Attention particulière au niveau de la frange Sud-est de la zone, au-dessus de la Vallée de l'Herbissonne.	<b>FAIBLE A MODERE</b>
	Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le secteur d'étude est homogène ;</li> <li>▶ La zone d'étude présente une abondance et diversité spécifique plus importantes au niveau des haies et des boisements (notamment les boisements de la vallée de l'Herbissonne).</li> </ul>	Une attention particulière sera portée aux boisements, en particulier dans la partie Sud, ainsi qu'aux haies de la zone d'étude étant donné l'observation d'une richesse et d'une diversité spécifiques plus importantes.	<b>FAIBLE A MODERE</b>
Chiroptères	Transit printanier	▶ Les vastes champs cultivés, l'absence de haies et des structures arborées confinées constituent des facteurs limitant à l'activité chiroptérologique. Bien que des chiroptères peuvent être observés sur l'ensemble de la zone d'étude, l'activité et la diversité restent maximales à hauteur des secteurs boisés.	Attention particulière pour les structures arborées. Faible enjeu pour les zones de grande culture.	<b>FORT</b>
	Estivage	▶ On notera toutefois la présence de plusieurs espèces de haut-vol dont l'activité n'est pas directement dépendante de la structuration paysagère, à savoir la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Khul et la Pipistrelle de Nathusius. L'importance de cette activité de haut vol (notamment pour la Noctule commune et la Noctule de Leisler) devra être précisée par l'étude passive en hauteur.		
	Transit automnal	▶ Plusieurs espèces aux mœurs forestières sont contactées (les Murins de Bechstein et Brandt, l'Oreillard roux et gris ainsi que la Barbastelle d'Europe) mais dans des proportions plus faibles.		
Autre faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aucune prospection spécifique n'a été réalisée pour identifier d'éventuelles espèces de mammifères, d'insectes, de reptiles ou d'amphibiens présentes sur la zone d'étude.</li> <li>▶ Un parc éolien présente généralement peu d'effets potentiels sur la faune non volante.</li> <li>▶ Les données bibliographiques révèlent la présence de cortèges faunistiques liés aux pelouses méso-thermophiles.</li> </ul>		Nécessité de prendre en compte les bords de chemins, lambeaux d'anciennes pelouses et lisières thermophiles, potentiellement présentes sur la zone d'implantation potentielle.	<b>TRES FAIBLE</b>



# ÉTAT INITIAL : ZOOM SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES



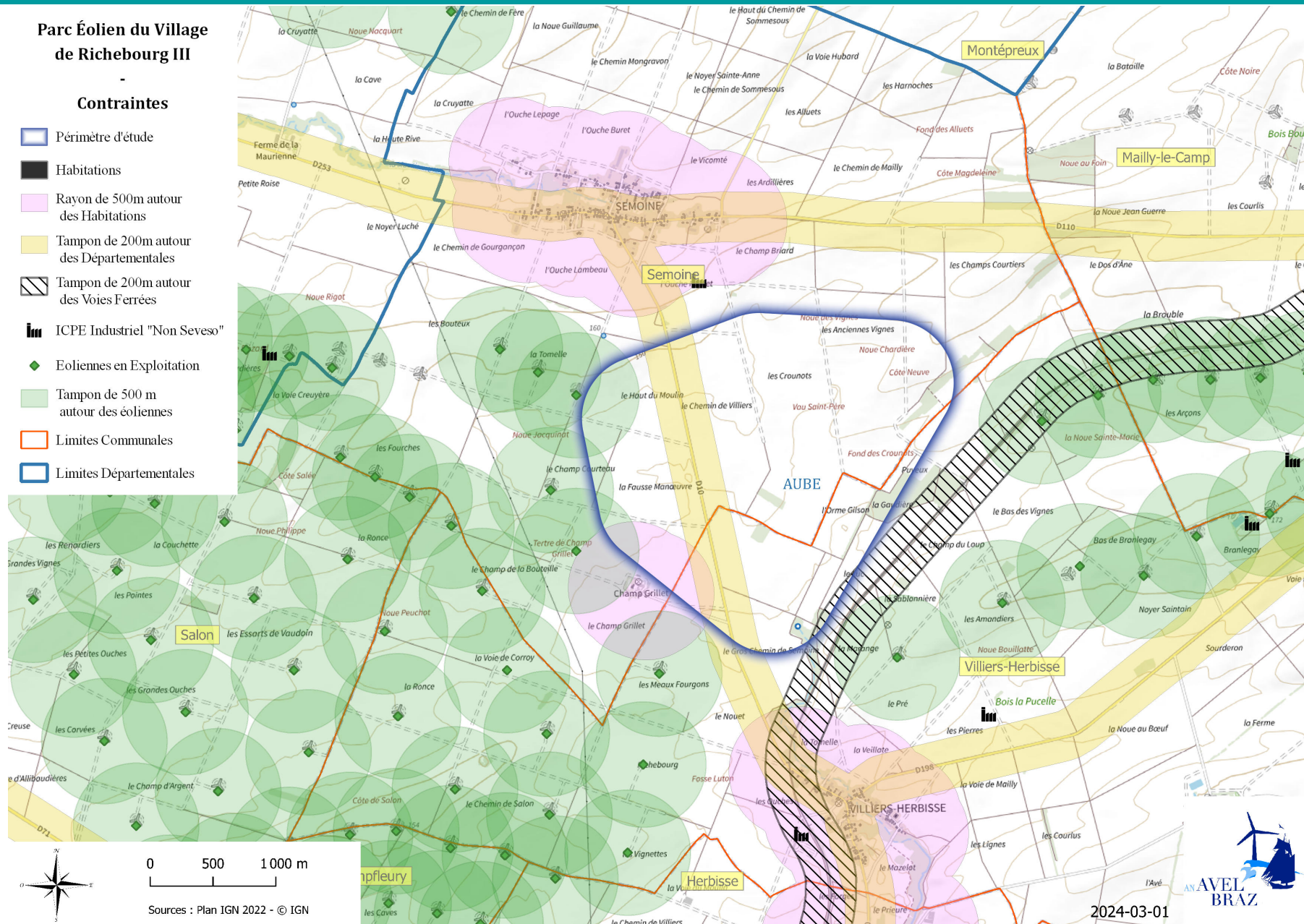
- ✓ La majorité de la zone d'étude est de type « **champs ouverts** » et « **cultures intenses** », sans habitat à forte valeur patrimoniale. Il y a la présence de bosquets et de boisements mixtes.
- ✓ **Le flux migratoire est diffus** sur la zone mais la voie de migration préférentielle est à mettre en avant **au niveau de la vallée de l'Herbissonne**.
- ✓ La zone est favorable à l'alimentation des limicoles et rapaces. Quelques rares secteurs sont concernés par le stationnement d'espèces migratrices tels que les Vanneaux huppés et les Pluviers dorés et présence plus abondante d'oiseaux au niveau des haies et des boisements lors de la reproduction.
- ✓ **L'activité et la diversité chiroptérologiques restent maximales à hauteur des secteurs boisés**. La richesse est faible dans les grands espaces ouverts cultivés, hors espèces de haut vol.
- ✓ Aucune prospection spécifique n'a été réalisée hors chiroptères et avifaune mais les **données bibliographiques révèlent la présence de cortèges faunistiques liés aux pelouses méso-thermophiles**.

# ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU HUMAIN

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX	NIVEAUX DE SENSIBILITE
Contexte démographique	<p>Les communes concernées par l'avis d'enquête publique sont peu peuplées : 4 092 habitants en 2017, pour une densité moyenne de 8,4 habitants par km².</p> <p>La répartition de la population est représentative de familles avec de jeunes enfants.</p>	<p><b>Démographie</b> : Influence nulle, voire positive, (une création d'activité nouvelle peut être source d'emploi, elle-même source d'augmentation de la population).</p>	NUL
		<p><b>Logements</b> : Risque de dépréciation du foncier liée à la visibilité du parc éolien selon le projet paysager retenu.</p>	FAIBLE
		<p><b>Emplois</b> : Influence positive : possibilité de création d'emplois en phase d'installation des éoliennes et de maintenance.</p>	NUL
Contexte économique	<p>Les activités économiques sont liées aux commerces, aux services et à l'agriculture. Malgré un fort taux d'actifs 80% contre 20% d'inactifs, peu d'entreprises ont été créées en 2019.</p> <p>Le tourisme est peu présent au sein du territoire, avec des activités de loisirs éloignées.</p> <p>La surface agricole utile de l'Aube est élevée (380 000 ha). La zone d'étude est essentiellement composée de terres arables, et ne comprend pas d'aires géographiques ou parcellaires classées AOC/AOP.</p>	<p><b>Patrimoine</b> : Développement possible d'un tourisme éducatif et scientifique.</p>	FAIBLE
		<p><b>Economique</b> : Concurrence entre l'agriculture et les éoliennes faible du fait de leur faible emprise au sol.</p>	
Urbanisme et voisinage	<p>Le Règlement National d'Urbanisme permet l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Semoine et Villiers-Herbisse. La ferme la plus proche, non utilisée pour de l'habitation, se situe à environ 630 m. Les habitats les plus proches sont situés au niveau des bourgs de Villiers-Herbisse et de Semoine, à une distance de 1,3 km.</p> <p>Des infrastructures routières dites non structurantes, des ICPE (parcs éoliens) et une voie ferrée sont présents dans le voisinage de l'aire d'étude immédiate et rapprochée, et sont considérées dans l'étude de dangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Distance minimale à respecter de 500 m des zones d'habitations.</li> <li>▶ Enjeux routiers et voie ferrée à prendre en compte dans l'étude de dangers.</li> <li>▶ Risque industriel (ICPE) à prendre en compte dans l'étude de dangers.</li> </ul>	FORT
Ouvrages et servitudes publiques	<p>La zone d'étude est située à 11,5 km de l'aéroport de Paris-Vatry, limitant la hauteur des éoliennes à 386 m NGF et nécessitant la consultation de l'aviation civile (balise VOR). Le projet n'est pas soumis aux servitudes aéronautiques liées au périmètre du volume de sécurité radar AMSR/HMSR et navigation à vue MVL de l'aéroport de Paris-Vatry.</p> <p>Une servitude liée aux couloirs d'hélicoptères (2 km de part et d'autre des itinéraires à vue) de Mailly-le-Camp traverse la zone d'étude selon un axe Sud-Est / Nord-Ouest. Toutefois, elle ne passe à l'aplomb d'aucune éolienne.</p> <p>Le radar ARAMIS étant à environ 25 km, un certificat Radeol sera demandé.</p> <p>Il conviendra de prendre en compte les infrastructures (RD110, RD10 et voie ferrée) qui traversent l'aire d'étude immédiate et les autres infrastructures avoisinantes.</p> <p>La canalisation de gaz la plus proche passe à plus de 3,7 km à l'Est de la zone d'étude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Respect des servitudes aéronautiques imposant un plafond aérien de 386 m NGF.</li> <li>▶ Balise VOR : nécessite la consultation de l'aviation civile.</li> <li>▶ Réseau ARAMIS : demande du certificat Radeol.</li> <li>▶ Implantation à une distance minimale de 1 fois la hauteur de l'éolienne en bout de pale par rapport aux RD10, RD110, RD98 et RD198.</li> <li>▶ Implantation à une distance minimale de 2 fois la hauteur de l'éolienne en bout de pale par rapport aux A26 et RD677.</li> <li>▶ Implantation à une distance minimale de 150 mètres de la voie ferrée.</li> </ul>	FORT
Etude acoustique	<p>Les premières habitations (villages de Semoine et Villiers-Herbisse) sont à 1,3 km de l'éolienne la plus proche.</p>	<p>Enjeux faibles.</p>	FAIBLE

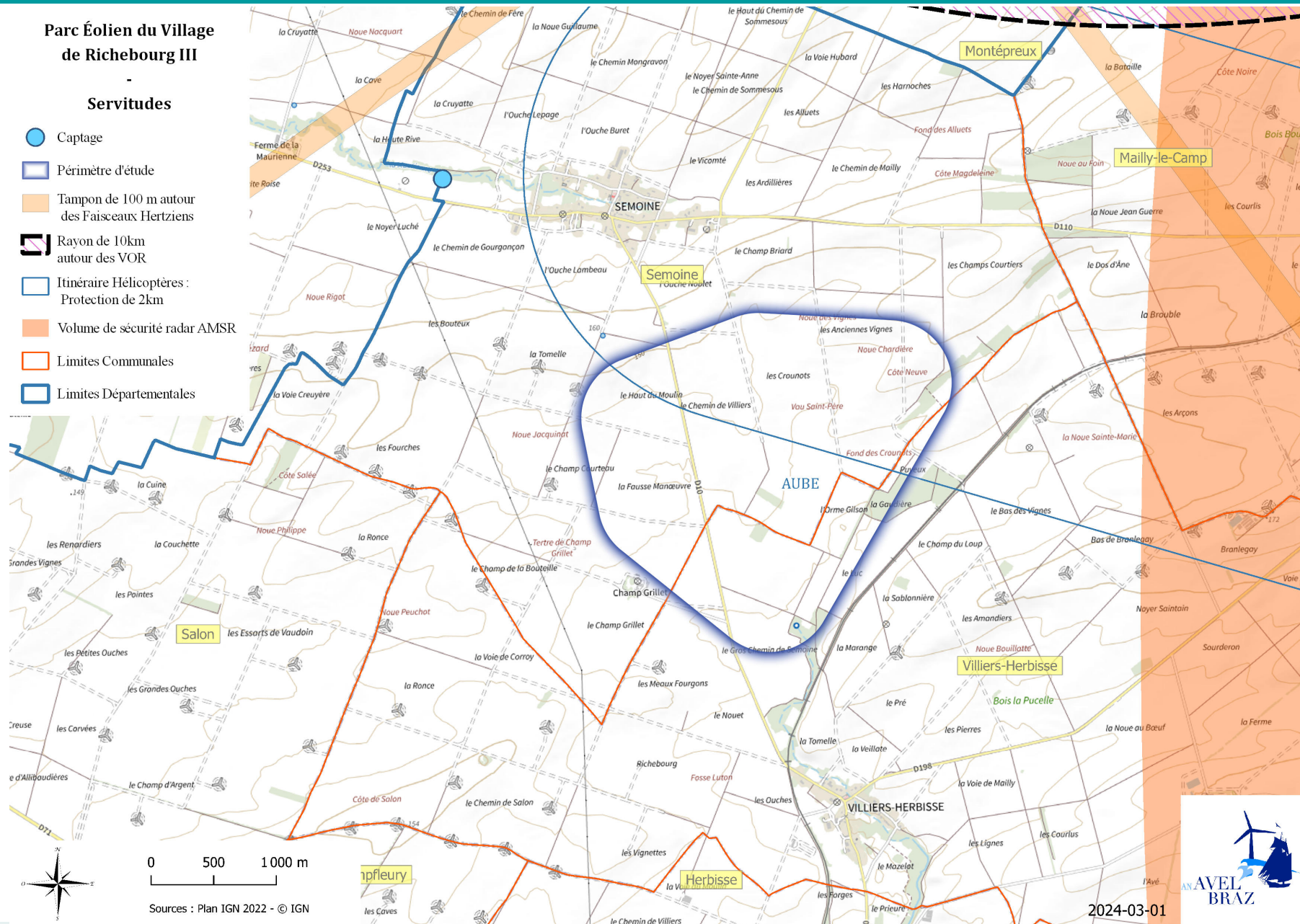


# ÉTAT INITIAL : CONTRAINTES ANTHROPIQUES





# ÉTAT INITIAL : SERVITUDES

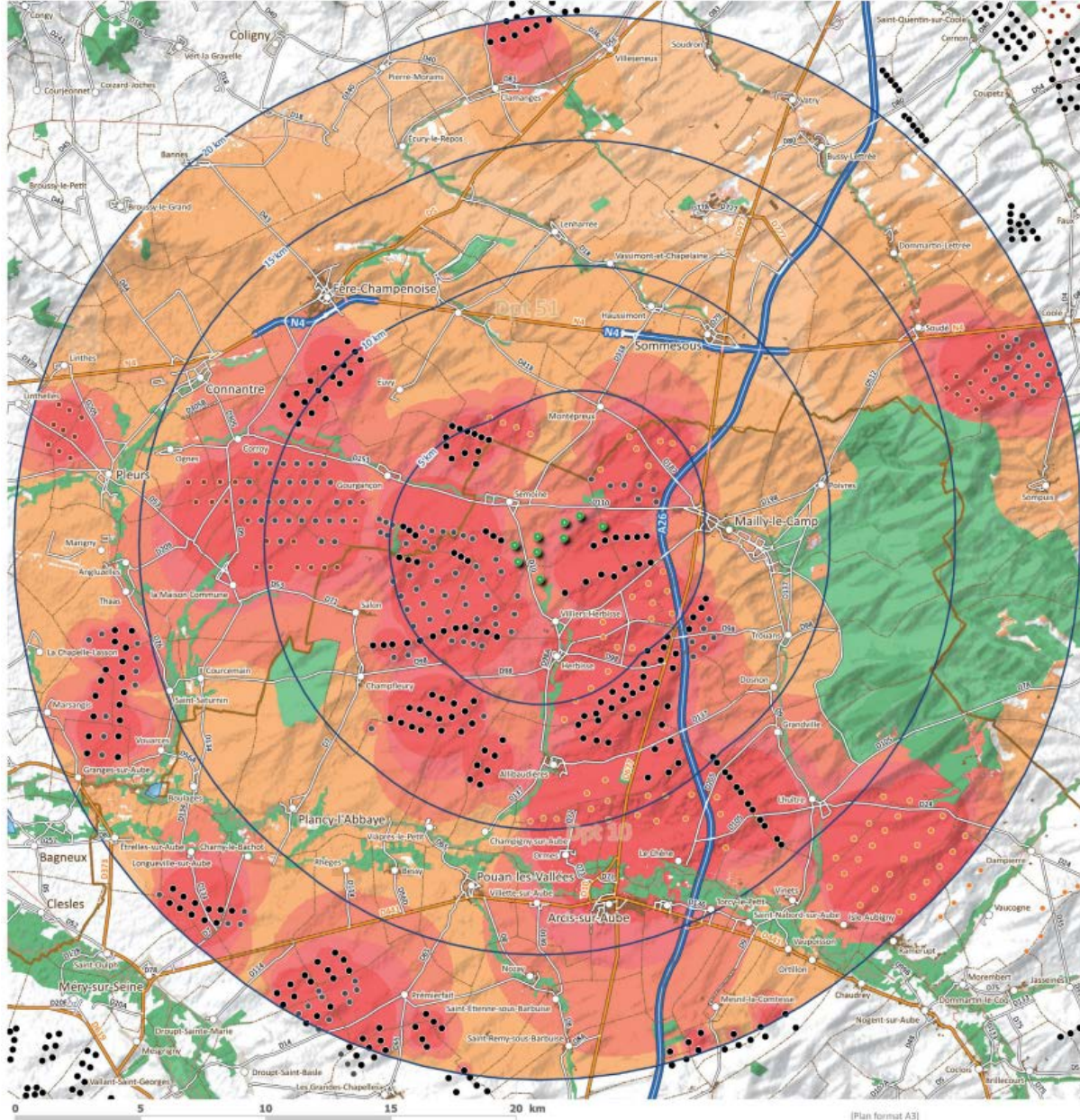




# ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : PAYSAGE ET PATRIMOINE

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX	NIVEAUX DE SENSIBILITE
Echelle éloignée	Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse.	Capacité d'accueil du paysage : risque d'effet de saturation visuelle.	<b>FAIBLE</b>
	Perception depuis les axes de transit majeur (A26, RD677, RN4).	Peu de perception des axes majeurs : fractionnée le cas échéant.	<b>FAIBLE</b>
	Risque de co-visibilité avec le patrimoine (sites classés/ inscrits, ...) et phénomène d'encercllement.	Eviter l'interaction avec les points d'appels remarquables.	<b>MODERE</b>
Echelle rapprochée	Paysage légèrement vallonnée à préserver.	Accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...) et rapport d'échelle.	<b>MODERE</b>
	Perception depuis les axes de transit secondaires.	Risque de saturation (cohérence avec les parcs voisins existants et raccord avec les parcs éoliens du Village de Richebourg I & II).	<b>FORT</b>
Echelle immédiate	Topographie ondulée marquée par une alternance de crêtes et de noues.	Cohérence avec la topographie du site de projet.	<b>MODERE</b>
	Rareté du végétal (autre que les cultures) mettant en valeur le rapport d'échelle de ces vastes étendues.	Respect des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole.	<b>MODERE</b>
	Cohérence avec les parcs éoliens existants.	Risque de saturation	<b>FORT</b>

# ÉTAT INITIAL : ZOOM SUR LES ENJEUX DE VISIBILITÉ



## LEGENDE

### IMPACT VISUEL

Équivalent : % du champ de vision

> à 80%	TRES FORT
de 60 à 80%	Vue immédiate
de 40 à 60%	Vision de détail
de 20 à 40%	FORT
de 10 à 20%	Vue rapprochée
de 5 à 10%	MOYEN
de 2,5 à 5%	(Organisation spatiale perceptible)
de 1,25 à 2,5%	FAIBLE
de 0 à 1,25%	Vue lointaine
	(Fréquence des perceptions peu élevée)
	NEGLIGEABLE
	Vue très lointaine
	(Effort de concentration attentionnelle avec des conditions climatiques optimales)

### EOLIENNES

- Projet Parc Village de Richebourg III
- Parcs existants
- Parcs autorisés
- Parcs en instruction
- Autres projets AAB
- Périmètre d'étude (5, 10, 15 et 20 km)

### ADMINISTRATIF

- Limite communale
- Limite départementale
- Liasion locale
- Liasion principale
- Liasion régionale
- Type autoroutier

### OCCUPATION DU SOL

- Bâti
- Surface en eau
- Zones Urbanisées
- Tissu urbain
- Zones d'activités

- Couverts Boisés
- Feuillus et/ou conifères
- Landes arbustives

infoSIG

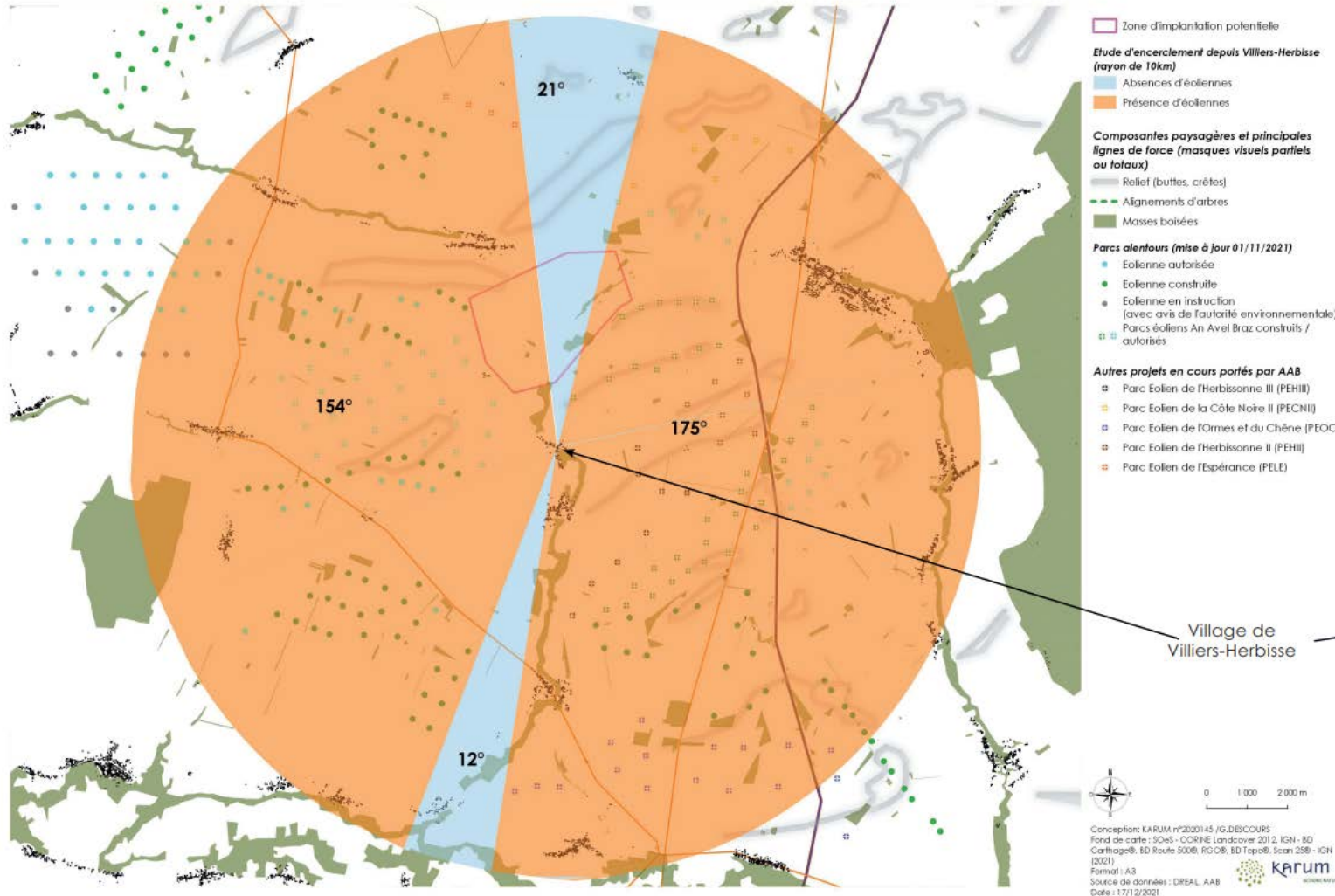
Pour connaître la visibilité d'une éolienne depuis tout endroit du territoire, un modèle numérique d'élévation au pas de 25m a été constitué, reprenant les éléments d'occupation du sol (forêts, broussailles, bâtis). Les calculs sont réalisés selon la courbature de la terre et selon tout point d'observation situé à 1,6m du sol).  
Copyright : "Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers", UE CLC 2012, IGN)- Réalisation : infoSIG 2021



# ÉTAT INITIAL : ÉTUDE D'ENCERCLEMENT

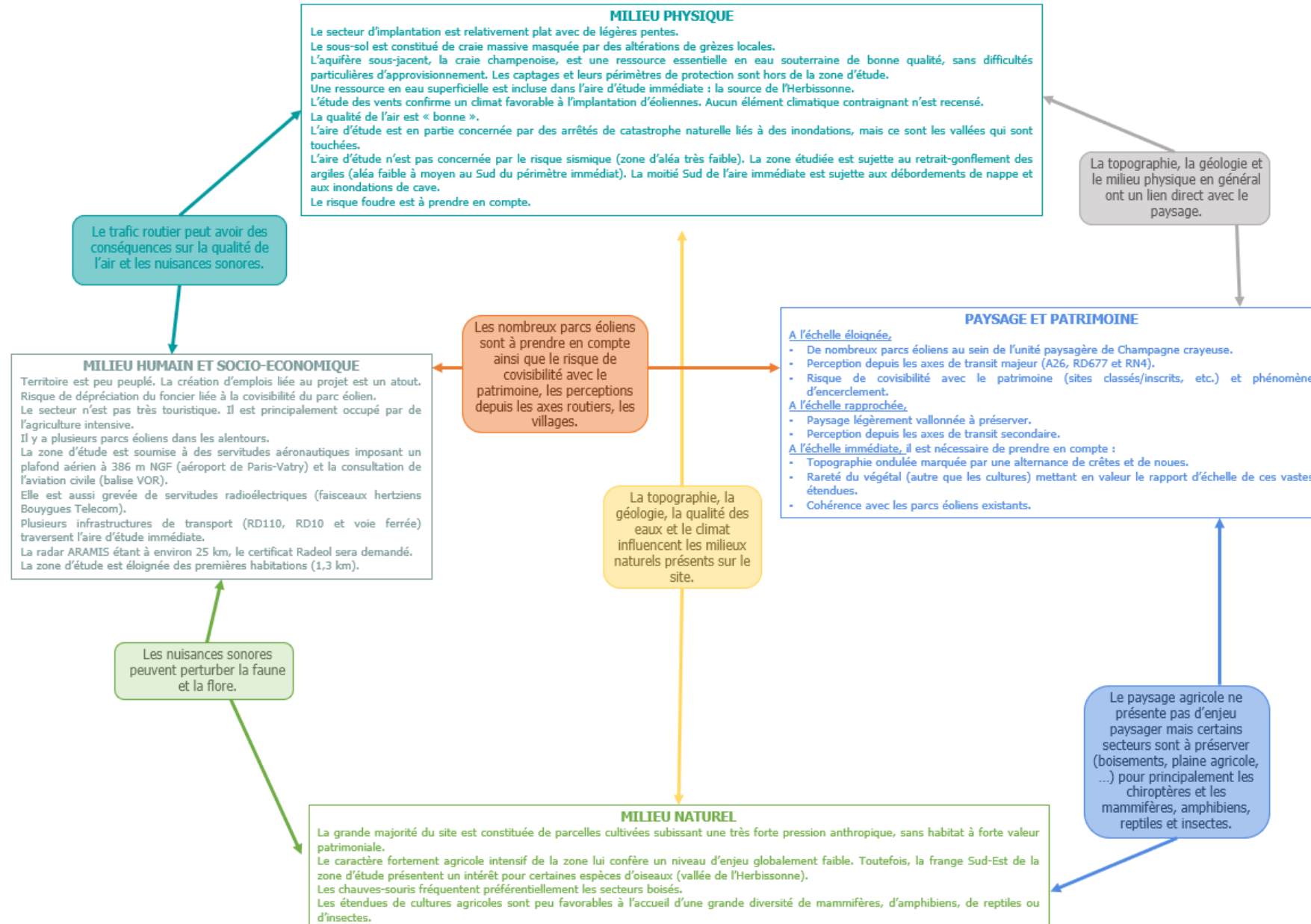
Projet de Parc Éolien du Village de Richebourg III - AN AVEL BRAZ

Étude d'encerclement du contexte éolien initial



- ✓ Actuellement, quelques espaces dépourvus d'éoliennes sont présents mais ne présentent pas des angles supérieurs à 47° (en prenant en compte les projets en cours de développement par An Avel Braz).
- ✓ L'analyse permet de constater que le projet réduit pour les trois villages des espaces de respiration, même minimes (au Nord pour Villiers-Herbisse et Herbisse, au Sud pour Semoine). Ainsi, les espaces agricoles au Nord et au Sud des villages deviennent entièrement marqués par l'éolien.
- ✓ Cependant, malgré une importante prégnance de l'éolien dans ce secteur, quelques petits espaces exempts d'éoliennes sont maintenus au Nord-Est de Semoine et au Sud et au Sud-Ouest de Herbisse et Villiers-Herbisse.
- ✓ Cette analyse est à tempérer par le fait que de nombreux masques (boisements, relief, bâti) filtrent les perceptions en réalité, notamment pour Herbisse et Villiers-Herbisse où la ripisylve joue un rôle important de masque vers l'espace agricole à l'Est.

# ÉTAT INITIAL : INTERRELATIONS ENTRE LES THÉMATIQUES



# PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION EN L'ABSENCE DE PROJET

En l'absence de mise en œuvre du projet de parc éolien du Village de Richebourg III, on pourrait s'attendre à :

## ✓ Des effets négatifs :

- Probablement **plus de pesticides** dans le sol et le sous-sol dû à une activité agricole sur le site du projet ;
- Une **dégradation du climat**, impactant l'écosystème local et global ;
- **Pas de création d'emploi** pour l'installation et la maintenance d'éolienne ;
- **Pas de retombée économique** liée au projet.

## ✓ Des effets positifs :

- **Pas de changement pour la faune et la flore, le paysage** par rapport à l'état actuel : moins d'effet de saturation et d'encerclement notamment ;
- **Pas de contraintes visuelles et acoustiques** pour les habitants les plus proches ;
- **Pas d'évolution de l'occupation du sol** : activités agricoles conservées.

# PARTIE 4

---

## IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS POSSIBLES DU PROJET



# IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS : MILIEU PHYSIQUE

THEMATIQUES	EFFETS POTENTIELS	MESURE PARTICULIERE
Sur le plan global	Le projet a des <b>effets positifs</b> en raison du phénomène de substitution : développement d'une énergie renouvelable propre en remplacement d'énergies polluantes et limitées dans le temps.	Non
Relief et sous-sol	<i>PHASE DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le projet engendre quelques mouvements de terre : excavation pour les fondations ;</li> <li>▶ Risque de pollution accidentelle au moment des travaux.</li> </ul>	Oui
Eaux souterraines et de surface	<i>PHASE DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Risque de pollution accidentelle au moment des travaux.</li> </ul> <i>PHASE EXPLOITATION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Risque de pollution accidentelle lors des opérations de maintenance.</li> </ul>	Oui
Captage d'eau potable	Aucun effet particulier.	Non
Qualité de l'air	Aucun effet particulier localement, effet positif globalement.	Non
Risque sismique	Aucun effet particulier.	Non
Risque inondation	Aucun effet particulier.	Non
Risque retrait-gonflement des argiles	Aucun effet particulier.	Non
Risque mouvement de terrain	Aucun effet particulier.	Non
Risque remontée de nappe	Aucun effet particulier.	Non
Risque foudre	<i>PHASE EXPLOITATION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les éoliennes sont sensibles au risque foudre.</li> </ul>	Oui
Risque tempête	<i>PHASE EXPLOITATION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les tempêtes peuvent présenter une contrainte pour l'exploitation.</li> </ul>	Oui

# IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS : MILIEU NATUREL

THEMATIQUES	EFFETS POTENTIELS	MESURE PARTICULIERE
Zones naturelles d'intérêt reconnues/Flore et habitats	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dégradation des chemins agricoles ;</li> <li>▶ Stockage de matériel ;</li> <li>▶ Poussière.</li> </ul>	Oui
Avifaune	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dérangements et perturbations ;</li> <li>▶ Altération de sites de reproduction ;</li> <li>▶ Destruction de nichées.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collision (mortalité) ;</li> <li>▶ Altération des habitats en période migratoire ;</li> <li>▶ Altération des habitats en période de nidification ;</li> <li>▶ Perturbation des déplacements locaux et migratoires ;</li> <li>▶ Evitement en vol.</li> </ul>	Oui
Chiroptères	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Perte d'habitat.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collision (mortalité).</li> </ul>	Oui
Autre faune	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dérangements et perturbations ;</li> <li>▶ Perte d'habitat.</li> </ul>	Oui

# IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS : MILIEU HUMAIN

THEMATIQUES	EFFETS POTENTIELS	MESURE PARTICULIERE
Activités économiques	<b>Fiscalité locale</b> : retombées positives pour les communes de Semoine, Villiers-Herbisse mais aussi Mailly-le-Camp ainsi que la Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt, et enfin le département de l'Aube.	<b>Fiscalité locale : Non</b>
	<b>Emploi</b> : plus d'une vingtaine d'emplois directs, et des emplois indirects (restauration, hébergement, etc.).	<b>Emploi : Non</b>
	<b>Agriculture :</b> <i>PHASE DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emprise au sol faible ;</li> <li>▶ Soulèvement et dépôts de poussières par véhicules ;</li> <li>▶ Impacts faibles et temporaires.</li> </ul> <i>PHASE EXPLOITATION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gêne des éoliennes lors des manœuvres des engins agricoles ;</li> <li>▶ Impact faible.</li> </ul> <i>PHASE DE DÉMANTÈLEMENT</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emprise au sol faible ;</li> <li>▶ Soulèvement et dépôts de poussières par véhicules ;</li> <li>▶ Impacts faibles et temporaires.</li> </ul>	<b>Agriculture : Oui</b>
Tourisme	<b>Tourisme :</b> <i>PHASE EXPLOITATION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retombées positives : valorisation d'un parc éolien dans le respect des règles nécessitant la préservation de l'environnement contre l'impact touristique : piétinement de la végétation, dérangement de la faune sauvage, trafic supplémentaire.</li> </ul>	<b>Tourisme : Non</b>
Servitudes	Aucun effet particulier.	<b>Non</b>
Risques industriels	Aucun effet particulier.	<b>Non</b>
Voisinage	Nuisances temporaires : trafic des véhicules de chantier ou lors de l'acheminement des éoliennes, les bruits de chantier, l'émission de poussières. Effets faibles.	<b>Non</b>
Immobilier et habitat	Aucun effet particulier.	<b>Non</b>
Urbanisme et foncier	Aucun effet particulier.	<b>Non</b>
Réseaux	Aucun effet particulier	<b>Non</b>

# IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS : PAYSAGE ET PATRIMOINE

EHELLES D'ANALYSE	EFFETS POTENTIELS	MESURE PARTICULIERE
Echelle éloignée	Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse : capacité d'accueil du paysage.	Oui
	Peu de perception depuis les axes de transit majeurs (A26, RD677, RN4).	Oui
	Risque de covisibilité avec le patrimoine (sites classés/inscrits...) et phénomène d'encerclement.	Oui
Echelle rapprochée	Perturbation du paysage légèrement vallonnée.	Oui
	Perception depuis les axes de transit secondaires : risque de saturation (cohérence avec les parcs existants et raccord avec les parcs éoliens du Village de Richebourg I & II).	Oui
	Cohérence avec la topographie du site de projet.	Oui
	Perturbation des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole.	Oui
Echelle immédiate	Risque de saturation avec les parcs éoliens existants.	Oui
	Impacts des nouvelles constructions (postes de livraison).	Oui

# IMPACTS POTENTIELS ET EFFETS : ASPECTS SANITAIRES

THEMATIQUES	EFFETS POTENTIELS	MESURE PARTICULIERE
Acoustique	Aucun impact acoustique n'est attendu, ni en phase travaux, ni en phase exploitation pour l'ensemble des périodes caractérisées par vents de secteur Sud-Ouest et Nord-Est.	Non
Santé	Impact global positif lié à la substitution de systèmes de production d'électricité polluants. Effet stroboscopique inexistant, pas de champs électromagnétiques sensibles, pas de vibrations, du fait de l'éloignement des habitations.	Non
Sécurité publique	Aucun risque identifié compte-tenu de l'éloignement.	Non

# PARTIE 5

---

MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION  
VOIRE COMPENSATION



# MESURES PRISES : MILIEU PHYSIQUE

THEME	EFFETS PRESENTIS DU PROJET	EVALUATION DE L'IMPACT AVANT MESURES	TYPE DE MESURE	DESCRIPTION DES MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Relief et sous-sol	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quelques mouvements de terre : excavation pour les fondations ;</li> <li>▶ Risque de pollution.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<b>EVITEMENT</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Charte chantier vert pour les entreprises ;</li> <li>▶ Définition d'un règlement strict de circulation des engins ;</li> <li>▶ Procédures pour toute opération concernant des fluides potentiellement polluants : lors de stockage (rétentions) ou de pollution accidentelle ;</li> <li>▶ Matériel en parfait état de fonctionnement ;</li> <li>▶ Aucun nettoyage sur place (cuves, engins, ...) ;</li> <li>▶ Bloc sanitaire en place pour le personnel.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Procédures pour toute opération concernant des fluides potentiellement polluants : lors de stockage (rétentions) ou de pollution accidentelle.</li> </ul>	<b>NUL SI LES PROCEDURES SONT RESPECTEES</b>
Eaux souterraines et de surface	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Risque de pollution au moment des travaux.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Risque de pollution lors des opérations de maintenance.</li> </ul>	<b>TRES FAIBLE</b>			
Consommation d'espace	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consommation de 3,27 ha pour l'ensemble du parc.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consommation totale de 2,37 ha : 12 303 m<sup>2</sup> de plateformes, 7 355 m<sup>2</sup> de chemins créés et 4 068 m<sup>2</sup> de chemins confortés pour l'ensemble du parc.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<b>EVITEMENT</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chemins existants privilégiés ;</li> <li>▶ Elargissement limité des virages ;</li> <li>▶ Plateforme de levage réduite au maximum.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plateforme des éoliennes réduite au maximum dès la conception ;</li> <li>▶ Chemins agricoles des éoliennes existants privilégiés aux nouveaux chemins.</li> </ul>	<b>TRES FAIBLE</b>
Risque foudre	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les éoliennes sont soumises au risque de foudroiement.</li> </ul>	<b>MODERE</b>	<b>EVITEMENT</b>	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p>	<b>FAIBLE</b>
Risque tempête	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les éoliennes sont contraintes par le risque tempête.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<b>EVITEMENT</b>	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dispositif constructif permettant la résistance à des vents violents (jusqu'à 250 km/h) ;</li> <li>▶ Dispositif agréé de liaison des pales à la terre (paratonnerre).</li> <li>▶ Vitesse de sécurité (90 km/h) au-delà duquel un système de freinage hydraulique bloque la nacelle et le rotor (pales maintenues en « drapeaux »).</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>

# MESURES PRISES : MILIEU NATUREL

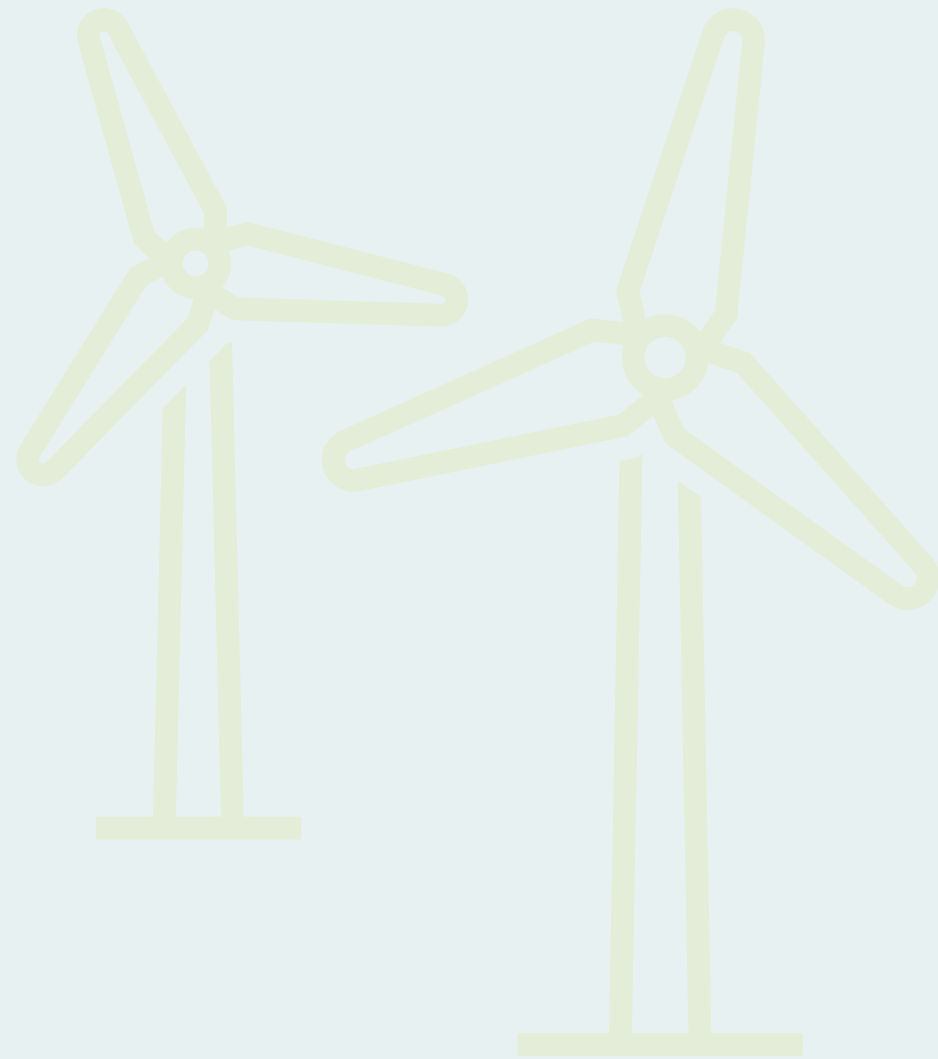
THEME	EFFETS PRESENTIS DU PROJET	EVALUATION DE L'IMPACT AVANT MESURES	TYPE DE MESURE	DESCRIPTION DES MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Zone naturelle d'intérêt reconnu / Flore et habitats	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dégradation des chemins agricoles ;</li> <li>▶ Stockage de matériel ;</li> <li>▶ Poussière.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION : SANS OBJET.</i></p>	TRES FAIBLE	EVITEMENT	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utilisation des chemins agricoles existants ;</li> <li>▶ Limiter la vitesse de circulation des véhicules ;</li> <li>▶ Eviter l'entreposage de matériels sur les bords de chemin ou de parcelles susceptibles de présenter un intérêt écologique.</li> </ul>	NUL
Autre faune	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dérangements et perturbations ;</li> <li>▶ Perte d'habitat.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION : SANS OBJET.</i></p>	TRES FAIBLE	EVITEMENT	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et donc des autres groupes faunistiques.</li> </ul>	TRES FAIBLE A NUL
Avifaune	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dérangements et perturbations ;</li> <li>▶ Altération de sites de reproduction ;</li> <li>▶ Destruction de nichées.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collision (mortalité).</li> <li>▶ Altération des habitats en période migratoire ;</li> <li>▶ Altération des habitats en période de nidification ;</li> <li>▶ Perturbation des déplacements locaux et migratoires ;</li> <li>▶ Evitement en vol.</li> </ul>	TRES FAIBLE A MODERE	EVITEMENT	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evitement des zones de stationnements (halte et gagnage) et des axes migratoires principaux ;</li> <li>▶ Evitement des espaces boisés et éloignement des lisières ;</li> <li>▶ Chantier en dehors de la période de reproduction de l'avifaune ;</li> <li>▶ Fauche/dévégétalisation des zones de travaux à réaliser avant le 15 mars.</li> </ul>	NUL A MODERE
		MODERE A FORT POUR L'EOLIENNE E08 POUR LA BUSE VARIABLE, LE FAUCON CRECERELLE ET LA PLUPART DES PASSEREAUX	<p>REDUCTION et SUIVI</p> <p>ACCOMPAGNEMENT</p>	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conception et entretien du parc ;</li> <li>▶ Suivi de la mortalité avifaune sur un cycle biologique complet (printemps, été, automne) ;</li> <li>▶ « Programme de protection mutualisé des nichées de Busard cendré et Busard Saint-Martin », sur au moins 15 ans, et protection effective des nichées d'Oedicnème criard ;</li> <li>▶ Soutien de programmes d'amélioration des connaissances sur l'avifaune par une « Etude comportementale de l'avifaune » (migration, rapaces diurnes nicheurs) ;</li> <li>▶ Réalisation d'1 ha de haie/bande enherbée.</li> </ul>	FAIBLE
Chiroptères	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Perte d'habitat.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collision (mortalité).</li> </ul>	NUL	EVITEMENT	<p><i>PHASE TRAVAUX : SANS OBJET.</i></p> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conception du parc ;</li> <li>▶ Eviter la végétalisation des plateformes ;</li> <li>▶ Eviter les éclairages à proximité des machines ;</li> <li>▶ Suivi de la mortalité chiroptère sur un cycle biologique complet (printemps, été, automne) ;</li> <li>▶ Un suivi de l'activité en hauteur des chiroptères pour préciser l'importance des flux locaux et préciser les conditions climatiques conditionnant cette activité ;</li> <li>▶ Réalisation d'un 1ha de haie/bande enherbée.</li> </ul>	NUL
		MODERE A FORT POUR L'EOLIENNE E08	REDUCTION et SUIVI		FAIBLE A MODERE NOTAMMENT POUR LES ESPECES DE HAUT-VOL

# MESURES PRISES : MILIEU HUMAIN

THEME	EFFETS PRESENTIS DU PROJET	EVALUATION DE L'IMPACT AVANT MESURES	TYPE DE MESURE	DESCRIPTION DES MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Voies de communication	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Trafic durant la durée des travaux ;</li> <li>▶ Recalibrage possible des chemins pour l'acheminement du matériel ;</li> <li>▶ Création de nouveaux chemins.</li> </ul> <p><i>(Rappelons que les choix de conception permettent d'éviter au maximum la création de nouveaux chemins)</i></p>	<b>FAIBLE A MODERE</b>	<b>REDUCTION</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utilisation au maximum des chemins existants (recalibrés si besoin) ;</li> <li>▶ Mise en place d'un plan de circulation pendant la phase chantier ;</li> <li>▶ Rétablissement de tous les chemins d'exploitation agricole à l'issue des travaux ;</li> <li>▶ Circulation et stationnement des véhicules et des engins de chantier interdits en dehors des emprises du chantier et des pistes d'accès ;</li> <li>▶ Isolement de l'espace de travaux de la circulation générale à l'aide d'un dispositif adapté accompagné de mesures de signalisations verticale signalant les accès et les itinéraires du chantier réservés aux personnels du chantier et les risques inhérents.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>
Voisinage	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Trafic d'engins supplémentaire.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Information sur les périodes, délais et avancement des travaux.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>
Activités agricoles	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utilisation de surface agricole ;</li> <li>▶ Soulèvement de poussières.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>	<b>EVITEMENT</b>	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prise en compte du contexte agricole en utilisant au maximum les chemins existants ;</li> <li>▶ Respect du sens de cultures pour gêner au minimum le travail des engins agricoles.</li> </ul>	<b>TRES FAIBLE</b>
	<p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gêne pour les animaux en pâturage ;</li> <li>▶ Gêne pour les engins agricoles.</li> </ul>		<b>REDUCTION</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX ET PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un règlement de bonne conduite d'accès au site.</li> </ul>	
Déchets	<p><i>PHASE CONSTRUCTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déchets de chantier lors de la construction.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déchets spécifiques lors des opérations de maintenance.</li> </ul> <p><i>PHASE DÉMANTÈLEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déchets liés au démantèlement.</li> </ul>	<b>FAIBLE A MODERE</b>	<b>REDUCTION</b>	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Équilibrage déblais et remblais afin de limiter le déplacement de matériaux hors du site (réutilisation sur place des déblais) ;</li> <li>▶ Réduction des déchets à la source ;</li> <li>▶ Mise en place de bennes de collecte sélective.</li> </ul> <p><i>PHASE EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Traitement des huiles et graisses (maintenance) dans des filières agréées.</li> </ul> <p><i>PHASE DÉMANTÈLEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Déchets liés au démantèlement recyclables dans leur très grande majorité.</li> </ul>	<b>FAIBLE</b>
Acoustique	Les valeurs réglementaires sont respectées.	<b>NUL</b>	Aucune	Aucune	<b>NUL</b>

# MESURES PRISES : PAYSAGE

THEME	EFFETS PRESENTIS DU PROJET	EVALUATION DE L'IMPACT AVANT MESURES	TYPE DE MESURE	DESCRIPTION DES MESURES	IMPACTS RESIDUELS
Paysage	<p><i>PHASE TRAVAUX ET EXPLOITATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse (capacité d'accueil du paysage) ;</li> <li>▶ Peu de perceptions depuis les axes de transit majeurs (A26, RD677, RN4) à l'échelle éloignée ;</li> <li>▶ Risque de co-visibilité avec le patrimoine à l'échelle éloignée (sites classés/inscrits...) et phénomène d'encercllement ;</li> <li>▶ Perturbation du paysage légèrement vallonnée ;</li> <li>▶ Perception depuis les axes de transit secondaire : risque de saturation (cohérence avec les parcs existants et raccord avec les parcs éoliens du Village de Richebourg I &amp; II) ;</li> <li>▶ Perturbation des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole ;</li> <li>▶ Risque de saturation avec les parcs éoliens existants ;</li> <li>▶ Impacts des nouvelles constructions (postes de livraison).</li> </ul>	FAIBLE A FORT	EVITEMENT	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conservation des bosquets et des arbres du secteur, conservation des haies;</li> <li>▶ Conserver les micro-reliefs existants sur le site projet.</li> </ul>	TRES FAIBLE
			REDUCTION	<p><i>PHASE TRAVAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Choix d'un schéma d'implantation respectant les lignes de force du paysage et avec une interdistance minimale de 620 m entre les éoliennes permettant une lecture claire et un parc aéré filtrant le regard ;</li> <li>▶ Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites (similitude de forme : nacelle cubique, silhouette identique...) et adapté au relief et au plafond aérien de la DGAC ;</li> <li>▶ Choix d'une implantation qui reprend le parcellaire agricole et les chemins existants ;</li> <li>▶ Limitation des remblais en pied d'éolienne.</li> </ul>	TRES FAIBLE



**PROJET DE PARC ÉOLIEN DU VILLAGE DE RICHEBOURG III**



**inddigo**

[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)



